



*Conférence de presse de la Banque Cantonale de Fribourg (BCF)
Résultats de l'exercice 2007
Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à
Monsieur Albert Michel, président de la direction générale (tél. 026 350 71 62)*

Embargo jusqu'au jeudi 31 janvier 2008 10h00

Communiqué de presse
Banque Cantonale de Fribourg

BCF : nouveau record, versement de 35,8 millions de francs aux canton, communes et paroisses, maintien du taux hypothécaire variable et augmentation des taux d'épargne.

La Banque Cantonale de Fribourg (BCF) a poursuivi en 2007 sa progression et a réalisé pour la 14^{ème} année consécutive un résultat record. Le bénéfice brut progresse à 141,7 millions de francs (+ 13,2 %) et le bénéfice net à 82,7 millions de francs (+ 10,8 %).

Le ratio entre charges d'exploitation (avant amortissements) et produits s'établit à 34,4 % et peut être qualifié d'excellent. Il est le reflet d'une très bonne maîtrise des coûts et de l'amélioration des revenus. Le degré de couverture des fonds propres atteint 225 %.

Tant les avances à la clientèle (+ 5,2 %) que les dépôts (+ 7,9 %) évoluent très favorablement et permettent une amélioration de la structure du bilan. Ce dernier augmente de 5,2 % à 9,780 milliards de francs.

Vu son très bon développement, la BCF, en entreprise engagée et responsable, a demandé de payer des impôts sur le bénéfice et le capital. Dès lors, les communes sièges recevront un montant de l'ordre de 6,8 millions de francs, les paroisses de 0,8 million de francs et le canton de 28,2 millions de francs, ce dernier montant comprend aussi l'indemnité pour couvrir la garantie des engagements financiers (garantie de l'Etat) ainsi que la rémunération du capital de dotation.

Selon M. Albert Michel, président de la direction générale, « ces résultats record sont dus aux facteurs principaux suivants : l'environnement économique favorable, la confiance de nos clients, les performances de nos collaborateurs et les axes stratégiques mis en place. Ces résultats sont d'autant plus remarquables que la BCF a procédé avec succès en 2007 à un changement complet de la plateforme informatique qui a demandé un engagement très important des collaborateurs. »

A l'actif, les avances à la clientèle enregistrent une augmentation nette de 5,2 % pour atteindre 8,732 milliards de francs (+ 431 millions de francs). Cette progression résulte de l'augmentation des créances hypothécaires (+ 259 millions de francs ou + 3,9 %) et des créances sur la clientèle (+ 172 millions de francs ou + 10,9 %). La qualité du portefeuille des crédits reste saine. Contrairement à la plupart des banques, la BCF maintient son taux de base des hypothécaires variables à 3%.

Au passif, les dépôts de la clientèle, toutes formes confondues, dépassent pour la première fois les 7 milliards de francs pour atteindre 7,043 milliards de francs (+ 517 millions de francs ou + 7,9 %). L'épargne traditionnelle subit une légère érosion au profit des placements à terme ou d'autres formes de placement plus rémunératrices alors que les obligations de caisse ont gagné en attractivité. L'épargne et les obligations de caisse atteignent au total 3,404 milliards de francs (- 0,3 %). Dès le premier février 2008, la plupart des produits d'épargne bénéficieront de conditions encore plus avantageuses.



L'ensemble des **produits** dépasse pour la première fois les 200 millions de francs à 215,9 millions de francs (+ 17,1 millions de francs ou + 8,6 %). Le résultat des opérations d'intérêts progresse à 163,2 millions de francs (+ 13,5 millions de francs ou + 9,1 %) ceci malgré une concurrence toujours féroce. Cette progression provient notamment de l'accroissement du volume des avances et des dépôts et de la bonne gestion de la structure du bilan.

L'évolution des marchés boursiers et la politique de placements performante ont notamment influencé le résultat des opérations de commissions et de prestations de services qui s'est accru de 2,8 millions de francs à 39,3 millions de francs (+ 7,7 %). Le résultat des opérations de négoce, composé essentiellement des produits des devises, change et métaux précieux reste stable.

Les **charges d'exploitation**, inférieures au budget, sont rigoureusement maîtrisées à 74,2 millions (+ 0,9 %). Les charges du personnel augmentent de 4,8 % à 45,7 millions de francs. Cette augmentation, conforme au budget, s'explique par l'adaptation des salaires.

Quant aux dépenses pour l'informatique, elles diminuent une nouvelle fois d'environ 12 % après 18% en 2005 et 14 % en 2006. L'objectif fixé pour la migration de réduire au minimum les coûts informatiques de 40% est ainsi dépassé.

Le **bénéfice brut** progresse à 141,7 millions de francs (+ 13,2 %). Des amortissements pour 23,5 millions de francs (+ 6,3 millions de francs) ont été effectués. Ce montant comprend notamment les 15 millions de francs pour la mise en place de la nouvelle plateforme informatique, amortis en totalité conformément aux principes comptables. Pour rappel, nous avons déjà amorti un montant de 11 millions de francs pour la migration informatique dans les comptes 2006. Les correctifs de valeurs, provisions et pertes augmentent légèrement à 3,8 millions (+ 0,5 millions de francs). Le **résultat intermédiaire** atteint 114,4 millions de francs (+ 9,6 millions de francs ou + 9,2 %). Le **bénéfice net** s'élève à 82,7 millions de francs (+ 8,0 millions de francs ou + 10,8 %).

La contribution financière au canton se monte à 28,2 millions de francs en 2007 , soit une augmentation de 5,7 millions de francs (+ 25,4 %), elle représente le 40 % du capital de dotation.

L'attribution globale aux réserves pour risques bancaires généraux s'élève à 15 millions de francs. L'ensemble des **fonds propres** progresse à 939 millions de francs (+ 79 millions de francs ou + 9,1 %).

Lors de sa séance du 30 janvier 2008, le conseil d'administration a arrêté les comptes présentés. Il propose au Grand Conseil la répartition suivante du bénéfice de l'exercice 2007 :

Bénéfice de l'exercice	CHF	82'797'581.07
Bénéfice reporté	CHF	<u>773'195.51</u>
Bénéfice au bilan	CHF	83'570'776.58

Répartition du bénéfice		
Indemnité pour la garantie de l'Etat	CHF	13'888'532.--
Rémunération du capital de dotation	CHF	4'900'000.--
Attribution au fonds de réserve	CHF	64'000'000.--
Report à nouveau	CHF	782'244.58

Versement total à l'Etat	CHF	28'208'532.--
--------------------------	-----	---------------

Fribourg, le 30 janvier 2008